

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019



## INTRODUCTION

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- ① L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil Municipal et de discuter les grandes orientations du prochain budget.
- ② La loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement.



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

- La présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière.
- La présentation des éléments relatifs à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution permettant de qualifier le projet du budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

Le décret prévoit également que le présent rapport est mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

- ③ L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :
  - Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).
  - Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.
- ④ Comme toute délibération qui amène le Conseil Municipal à prendre acte, le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à un vote.



## RAPPELS SUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET

- Seul document légalement obligatoire.
- Acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année.
- Acte prévisionnel qui peut être modifié ou complété en cours d'année (budget supplémentaire, décision modificative).
- Quelques règles à respecter : équilibre, évaluation sincère des dépenses obligatoires.
- Réparti en sections : **fonctionnement** et **investissement**.
- Chaque section doit être équilibrée : **en recettes et en dépenses**.



# BUDGET PRINCIPAL



## LA SECTION FONCTIONNEMENT

- Ce sont les opérations de **dépenses et de recettes** nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.
- Ces opérations reviennent chaque année.
- **Dépenses** : il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune : charges générales, frais de personnel, subventions aux associations, frais financiers, les amortissements et provisions, etc.
- **Recettes** : il s'agit des recettes versées par les usagers (restaurants scolaires, crèches, spectacles, concessions de cimetière, etc.), des recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, des dotations de l'État (DGF, etc.).



## LA SECTION INVESTISSEMENT

- Par nature, la **section d'investissement** a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.
- Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine : acquisitions immobilières, travaux nouveaux (construction d'un équipement).
- Les **recettes d'investissement** sont des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement engagées : subventions d'investissement, emprunts, produit de la vente de patrimoine, etc.
- Il est essentiel de financer une partie des **dépenses d'investissement** par l'autofinancement : la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



## B. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

### LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- **L'inflation** était plus forte que prévu en début d'année 2018, principalement suite à l'augmentation du prix du pétrole et de l'énergie. Elle devrait être de 1,7% fin décembre 2018 mais baisser à 1,4% en 2019.
- Le **taux de chômage** s'établirait à 8,9% de la population active en fin d'année 2018 soit 130 000 emplois créés en 2018.
- **Le déficit public** revu à la hausse pour 2019 à 2,8% du produit intérieur brut (PIB) après 2,6% en 2018, en raison notamment d'une croissance plus faible. **La dette publique** devrait atteindre 98,6% du PIB en 2019 contre 98,7% en 2018. Cette remontée du déficit est liée à la transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en un allégement des cotisations d'assurance maladie. En 2019, l'État va en effet devoir supporter à la fois la baisse des charges patronales pour l'année en cours, et le remboursement du CICE des années précédentes.
- **La croissance du produit intérieur brut (PIB)** devrait atteindre +1,6% en 2018 contre 1,8% initialement attendu. Ce ralentissement a été provoqué par un coup de frein plus fort qu'attendu sur la demande intérieure et extérieure. Elle devrait être de + 1,5% en 2019.





## C. MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE PROGRAMMATION 2018–2022

- En application de la loi de programmation des finances publiques pour 2018–2022, l'État a signé avec 228 collectivités (sur 322 identifiées initialement) des contrats visant à limiter la progression de leurs **dépenses réelles** à 1,2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local. Il n'est pas exclu que ce principe de contractualisation soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures.
- Introduction d'un **ratio prudentiel sur l'endettement** calculé à partir de l'encours de dette à la clôture des comptes et la capacité d'autofinancement de l'exercice écoulé. Ce ratio prend en compte le budget principal et les budgets annexes et est défini en nombre d'années. Le plafond est de 12 années pour les 340 plus grandes collectivités engagées dans le dispositif de contractualisation avec l'État mis en place en 2018. À compter du rapport d'orientation budgétaire (ROB) de 2019, si ce ratio est supérieur au plafond, un rapport spécial devra présenter la stratégie mise en œuvre pour revenir en-dessous du plafond. Ce rapport devra faire l'objet d'une délibération distincte du DOB. Le ratio de désendettement et la dynamique standard des dépenses de fonctionnement ne s'appliquent pas directement aux collectivités dont fait partie Carrières-sous-Poissy mais les normes prescrites auront valeur de référence pour ces collectivités, par exemple pour les organismes prêteurs.



## D. LES PRINCIPALES MESURES ISSUES DU PROJET LA LOI DE FINANCES POUR 2019

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) reste stable et s'élève en 2019 à 26,9 milliards d'euros, et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.
- **Une hausse de la péréquation verticale** de 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), et 10 millions d'euros pour la dotation de péréquation des départements. L'évolution des dotations de péréquation sera financée dans le cadre de l'enveloppe stable de la DGF, ce qui signifie que la part forfaitaire de cette DGF devrait, comme l'an dernier, subir un très léger écrêtement.



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

- Le dégrèvement **de la taxe d'habitation** sur la résidence principale institué à compter de 2018 pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 60% en 2019 et 10% en 2020) et soumis à des conditions de ressources. L'État prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Le coût pour l'État de la prise en charge de ce dégrèvement est de 3 milliards d'euros en 2018, 6,6 milliards d'euros en 2019 et 10 milliards d'euros en 2020.
- Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** : la loi de finances pour 2018 avait instauré l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du FCTVA avec comme objectif de simplifier, rendre moins coûteux et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards d'euros de dépenses pour l'État et qui est allouée aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA. Pour des raisons techniques, la réforme s'appliquerait avec un an de retard (au 1<sup>er</sup> janvier 2020).
- La **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** s'élève à 570 millions d'euros pour 2019, contre 615 millions d'euros dans la loi de finances 2018. Le Plan de la loi de finances 2019 ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

- La loi de finances 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des **valeurs locatives** en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi en 2019, les valeurs locatives seront valorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018. Le coefficient de révision des **bases fiscales** s'établirait à 1,022 en 2019 soit +2,2%.
- Le maintien de l'enveloppe du **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** (FPIC) à 1 milliard d'euros : le montant n'a pas été touché, mais désormais, la contribution d'une collectivité à ce fonds pourra atteindre 14% de ses recettes fiscales agrégées et non plus 13,5%.



## ÉVOLUTION DES DOTATIONS POUR CARRIÈRES-SOUS-POISSY (EN €)

	2016	2017	CA prévisionnel 2018
<b>Dotation générale forfaitaire</b>	1 777 980	1 523 138	1 531 950
<b>Dotation solidarité urbaine</b>	712 133	798 801	859 538
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	103 150	1 084	0
<b>Total annuel</b>	2 593 263	2 323 023	2 391 488



**FISCALITÉ DIRECTE : ÉVOLUTION DES TAUX (%)**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Taux taxe d'habitation</b>	17,78	18,14	18,50
<b>Taux taxe foncière sur le bâti</b>	29,00	29,58	30,17
<b>Taux taxe foncière sur le non bâti</b>	75,72	77,23	78,77

Évolution des taux :

2016 : +2% et la neutralité fiscale avec la CU GPSEO

2017 : +2%

2018 : +2%



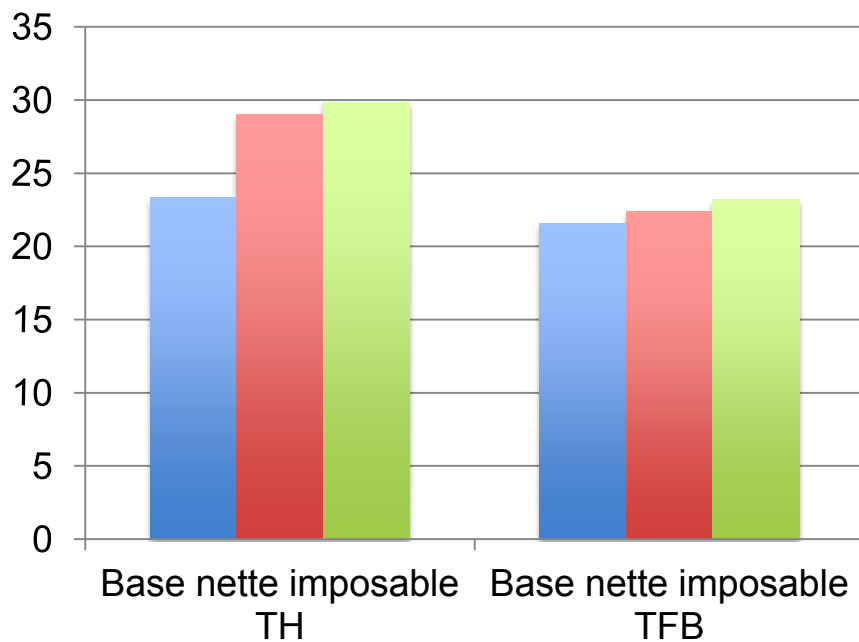
**FISCALITÉ DIRECTE : ÉVOLUTION DES BASES 2016–2018 (EN €)**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Base nette imposable TH</b>	23 341 946	28 989 351	29 867 884
<b>Évolution de la base nette TH</b>		+24,19%	+3,03%
<b>Base nette imposable TFB</b>	21 573 771	22 397 948	23 179 082
<b>Évolution de la base nette TFB</b>		+3,82%	+3,49%
<b>Base nette imposable TFNB</b>	65 002	60 384	73 136
<b>Évolution de la base nette TFNB</b>		-7,10%	+21,11%

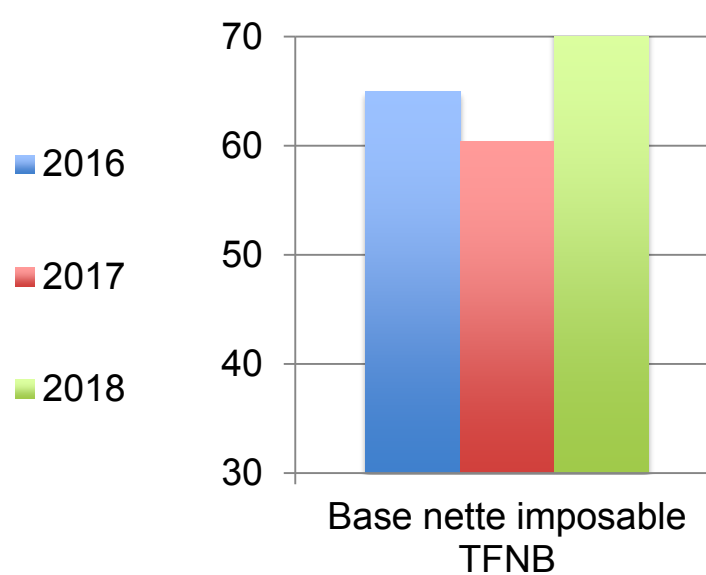


## ÉVOLUTION DES BASES 2016–2018

Millions d'euros



Milliers d'euros





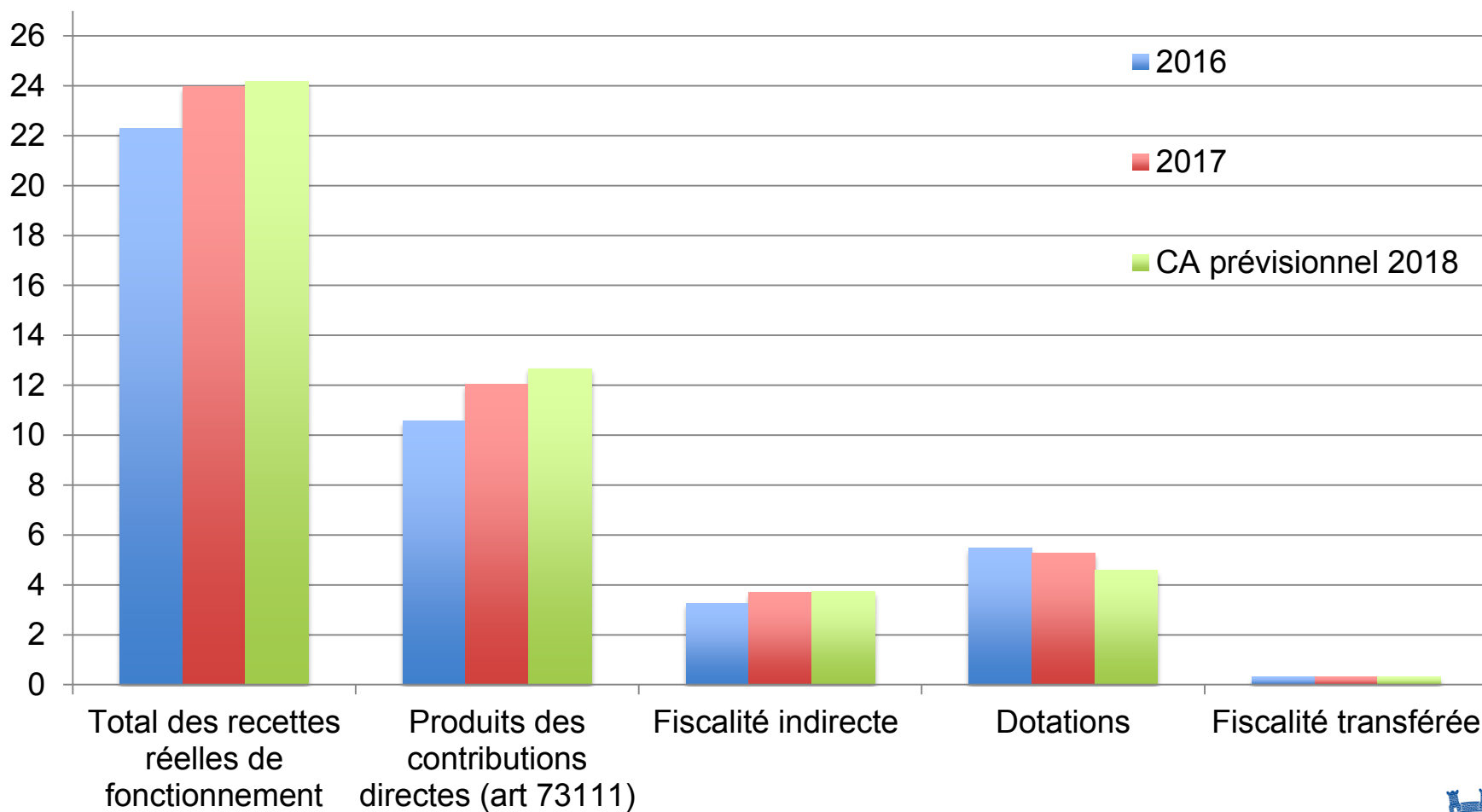
## ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	CA prévisionnel 2018
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	22 281 092	23 976 140	24 168 177
<b>Évolution</b>	–	+7,6%	+0,8%
<b>Produits des contributions directes (art 73111+7318)</b>	10 553 461	12 027 880	12 673 207
<b>Évolution</b>	–	+13,97%	+5,37%
<b>Fiscalité indirecte (taxe d'électricité, attribution compensation, etc.)</b>	3 251 575	3 700 318	3 742 226
<b>Évolution</b>	–	+13,80%	+1,13%
<b>Dotations (participations-autres subventions)</b>	5 462 670	5 267 787	4 578 130
<b>Évolutions</b>	–	–3,57%	–13,09%
<b>Fiscalité transférée</b>	309 366	309 366	309 026
<b>Évolution</b>	–	0,00%	–0,11%



## ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Millions d'euros



**ENDETTEMENT****A. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCOURS DE DETTE (EN €)**

La répartition de l'encours de dette par prêteur au 31 décembre 2018 s'établissait de la manière suivante :

<b>Prêteurs</b>	<b>CRD</b>	<b>% de CRD</b>
<b>Dexia CL</b>	18 894 941	59,90
<b>CDC</b>	9 398 831	29,79
<b>Caisse d'épargne</b>	1 700 000	5,39
<b>SFIL CAFFIL</b>	1 510 416	4,79
<b>Caisse d'Allocations Familiales</b>	42 000	0,13
<b>Total prêteurs</b>	31 546 189	100,00

- Un encours de dette : 31 546 189 € en 2018 contre 23 360 167 € en 2017.
- Une annuité : 1 260 854 € de capital et 931 076 € d'intérêts en 2018.
- Un emprunt contracté en 2018 pour 9 446 877 €.
- Une dette sécurisée sans produits structurés.



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

Il est rappelé que la sortie de l'emprunt structuré a contribué à accroître l'encours de dette de plus d'un tiers en 2016 (soit 6 681 650 €). Le ratio de désendettement avait toutefois fortement baissé sur la période 2016–2017 car l'épargne brute dont on se sert pour calculer ce ratio, a progressé bien plus vite que l'encours de dette.

En 2018, l'encours de la dette a augmenté du fait d'un emprunt de 9 446 877 € au taux fixe de 1,79% que la ville a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 25 ans afin de financer les grands projets d'investissement pour le développement de la Ville.



## B. CHARTE DE BONNE CONDUITE

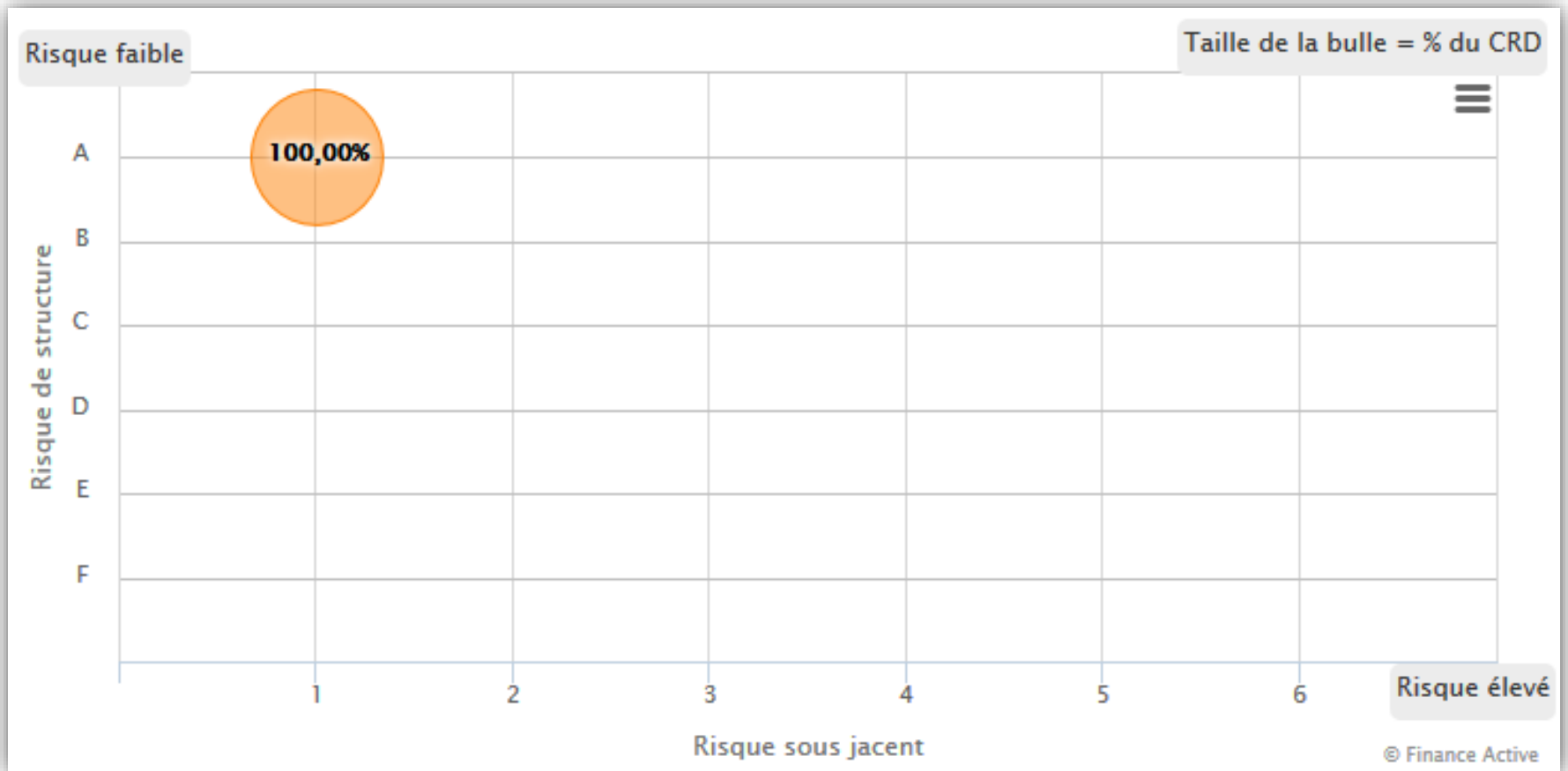
Depuis 2011, les collectivités sont tenues de présenter la répartition de leur encours de dette en fonction du niveau de « risque » associé à chacun des emprunts le composant. Cette répartition découle de la **classification des emprunts par niveau de risque** établie par la charte « Gissler » de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009.

**En effet, au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite « Gissler » (allant de 1A, très bonne gestion, à 6F, gestion très risquée). Depuis 2016 Carrières-sous-Poissy a une dette sécurisée classée 1A (de 2009 à 2015, la classification du risque était à 6F).**



Rapport d'orientation budgétaire 2019

**Dette selon la charte de bonne conduite :**



**Le taux moyen des emprunts contractés** par la Ville s'élève à environ 3,30% en 2018. En 2018, l'encours de dette ne présente pas de risque. L'emprunt structuré a fait l'objet d'une renégociation et a été converti en taux fixe en 2016.

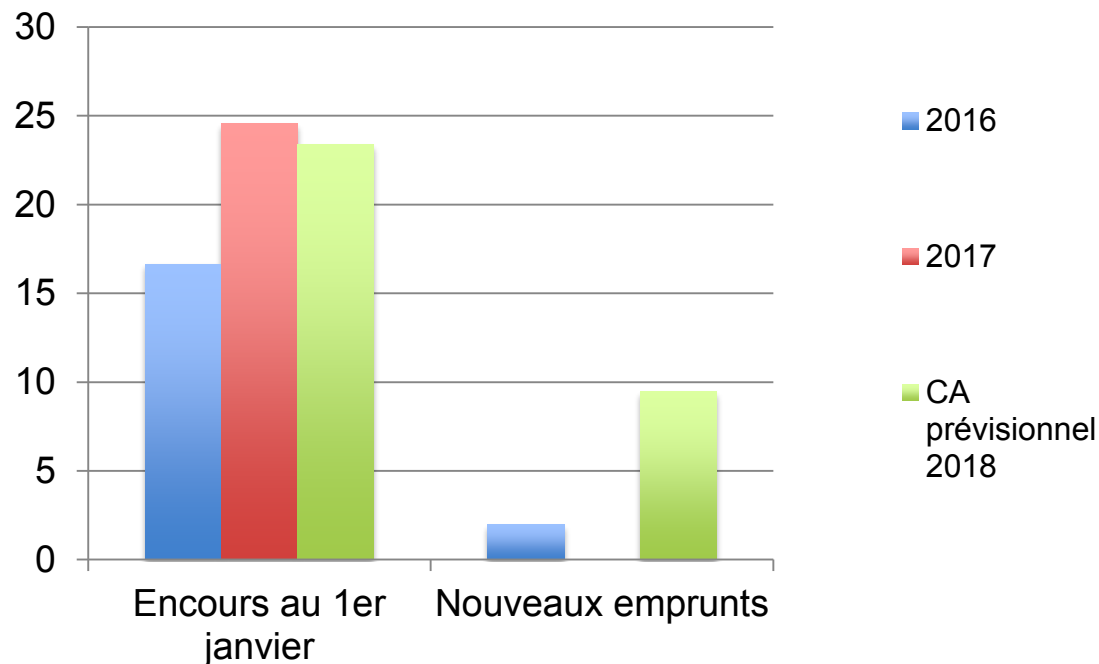
### COMPOSITION DE LA DETTE GLOBALE PAR TYPE DE TAUX

Type	Encours au 01/01/2019 (€)	Exposition (%)	Taux moyen (%)
<b>Fixe</b>	31 546 189,77	100	3,30
<b>Variable</b>	0,00	0	0,00
<b>Ensemble des risques</b>	31 546 189,77	100	3,30

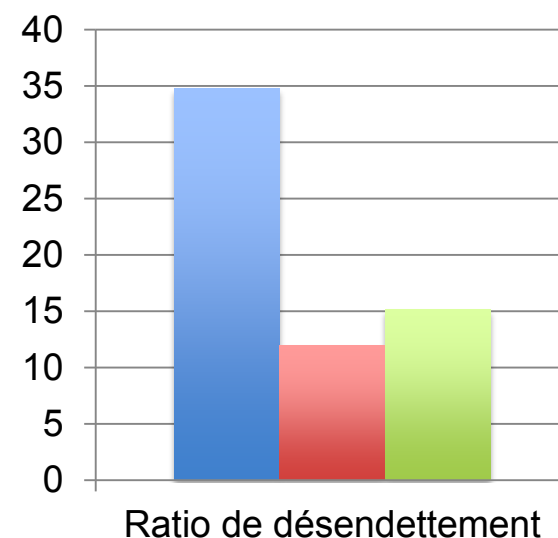


## C. ENDETTEMENT

Millions d'euros



Années



**La capacité de désendettement** de la ville s'est considérablement améliorée depuis 2014. Elle est aujourd'hui de 15 années. On considère généralement qu'elle doit être en dessous de 15 ans. Pour mémoire, la capacité de désendettement s'obtient par le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette.





## Rapport d'orientation budgétaire 2019

## TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2018

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	31 546 189,77 €	1 418 765,17 €	1 002 423,82 €	2 421 188,99 €	30 127 424,60 €
2020	30 127 424,60 €	1 492 872,77 €	987 545,56 €	2 480 418,33 €	28 634 551,83 €
2021	28 634 551,83 €	1 516 932,21 €	938 883,29 €	2 455 815,50 €	27 117 619,62 €
2022	27 117 619,62 €	1 542 022,19 €	891 396,31 €	2 433 418,50 €	25 575 597,43 €
2023	25 575 597,43 €	1 568 191,23 €	842 879,98 €	2 411 071,21 €	24 007 406,20 €
2024	24 007 406,20 €	1 595 490,51 €	795 007,64 €	2 390 498,15 €	22 411 915,69 €
2025	22 411 915,69 €	1 623 973,35 €	742 563,15 €	2 366 536,50 €	20 787 942,34 €
2026	20 787 942,34 €	1 491 446,12 €	691 427,65 €	2 182 873,77 €	19 296 496,22 €
2027	19 296 496,22 €	1 470 383,85 €	642 130,61 €	2 112 514,46 €	17 826 112,37 €
2028	17 826 112,37 €	1 502 765,51 €	593 049,65 €	2 095 815,16 €	16 323 346,86 €
2029	16 323 346,86 €	1 035 292,61 €	540 091,20 €	1 575 383,81 €	15 288 054,25 €
2030	15 288 054,25 €	1 070 592,60 €	503 742,14 €	1 574 334,74 €	14 217 461,65 €
2031	14 217 461,65 €	1 107 457,18 €	465 902,85 €	1 573 360,03 €	13 110 004,47 €
2032	13 110 004,47 €	1 145 961,28 €	427 409,02 €	1 573 370,30 €	11 964 043,19 €
2033	11 964 043,19 €	1 186 183,31 €	385 466,91 €	1 571 650,22 €	10 777 859,88 €
2034	10 777 859,88 €	1 228 205,85 €	342 583,32 €	1 570 789,17 €	9 549 654,03 €
2035	9 549 654,03 €	1 272 115,45 €	296 932,50 €	1 569 047,95 €	8 277 538,58 €
2036	8 277 538,58 €	1 218 003,01 €	253 209,64 €	1 471 212,65 €	7 059 535,57 €
2037	7 059 535,57 €	1 265 963,69 €	206 767,49 €	1 472 731,18 €	5 793 571,88 €
2038	5 793 571,88 €	1 316 097,84 €	158 790,19 €	1 474 888,03 €	4 477 474,04 €
2039	4 477 474,04 €	683 973,43 €	108 646,19 €	792 619,62 €	3 793 500,61 €
2040	3 793 500,61 €	704 547,10 €	92 497,04 €	797 044,14 €	3 088 953,51 €
2041	3 088 953,51 €	725 913,33 €	75 420,20 €	801 333,53 €	2 363 040,18 €
2042	2 363 040,18 €	748 108,10 €	57 918,09 €	806 026,19 €	1 614 932,08 €
2043	1 614 932,08 €	696 303,75 €	39 955,09 €	736 258,84 €	918 628,33 €
2044	918 628,33 €	402 710,82 €	24 482,03 €	427 192,85 €	515 917,51 €
2045	515 917,51 €	339 657,02 €	13 040,22 €	352 697,24 €	176 260,49 €
2046	176 260,49 €	176 260,49 €	2 218,04 €	178 478,53 €	0,00 €
total		31 546 189,77 €	12 122 379,82 €	43 668 569,59 €	



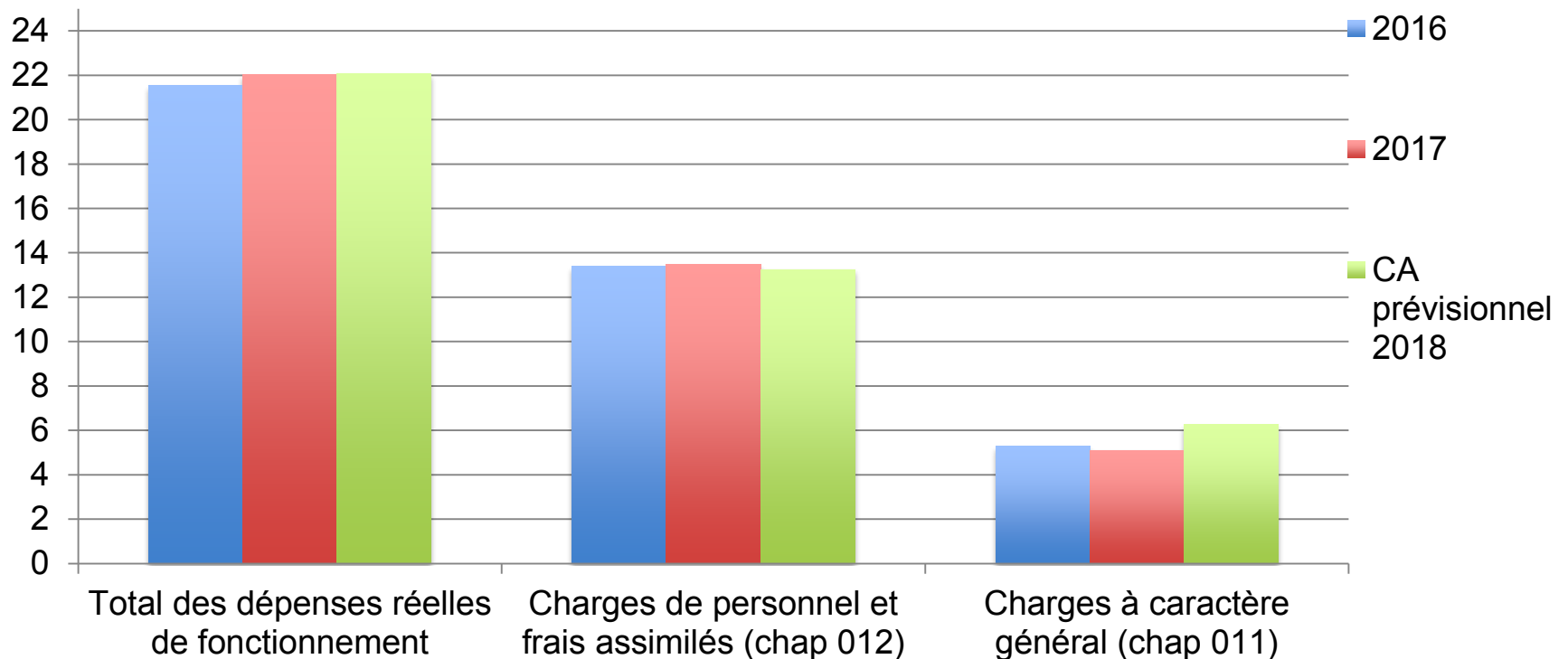
## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

	2016	2017	CA prévisionnel 2018
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	21 532 628	22 021 485	22 073 353
<b>Évolution</b>	–	+2,27%	+0,24%
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	13 374 110	13 458 805	13 252 736
<b>Évolution</b>	–	+0,63%	-1,53%
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	5 271 155	5 101 509	6 254 630
<b>Évolution</b>	–	-3,22%	+22,60%



## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Millions d'euros



## LES ORIENTATIONS EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2019

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes communales de fonctionnement de la façon suivante :

- **La fiscalité directe** : en 2019, l'objectif serait de tendre vers une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2018.
- **L'attribution de compensation**, versée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, a été fixée lors de son instauration en 2016 en tenant compte des charges transférées et d'une mise à jour des kilomètres de voiries. De ce fait, le montant de l'attribution de compensation ainsi que le montant de dotation de solidarité communautaire qui seront proposés au vote du BP 2019 seront identiques à ceux constatés en 2018.
- **Les autres recettes fiscales** : la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur les consommations d'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, les inscriptions du budget primitif 2019, seront quasiment identiques à celle du budget primitif 2018.



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

- Le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** perçu par la ville de Carrières-sous-Poissy ne devrait pas connaître d'évolution majeure en 2019. Par prudence serait inscrite une prévision de 1 500 000 € soit une baisse de 31 950 € par rapport à la dotation notifiée en 2018. Il est à noter qu'un écrêtement de 2 à 3% destiné à financer la péréquation, est systématiquement appliqué.
- Les recettes issues des **produits des services et des atténuations de charges** restent stables par rapport à 2018. Le montant respectif serait reconduit en 2019 à **hauteur de 2 067 207 €**.



## LES ORIENTATIONS EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2019

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et les taxes. Le budget des charges générales restera stable en 2019 par rapport au réalisé 2018, **dans la limite de 6 250 000 €**.
- **Le montant global des subventions affectées aux associations**, contenu dans les autres charges de gestion courante (Chapitre 65), **ne subirait aucune baisse et resterait identique à 2018**.
- **Les charges financières (Chapitre 66)** pour 2019 sont d'environ 1 002 423 € contre 931 076 € en 2018, ceci en intégrant un nouvel emprunt en 2018. Il est rappelé que depuis 2016, après la renégociation, les annuités sont certes élevées mais les échéances sont connues ce qui n'était pas le cas auparavant puisque fluctuant sur les cours du Franc Suisse.
- **Les dépenses réelles de fonctionnement** augmenteront en 2019 à un rythme d'environ +2,75% par rapport à l'année 2018 (**soit environ 22 680 000 €**).



- **PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DU PERSONNEL (LOI NOTRE)**

Les dépenses du personnel représentent 13 252 736 € au compte administratif 2018 prévisionnel. Il convient, tout d'abord, de rappeler les principaux facteurs exogènes agissant sur l'évolution de la masse salariale :

- Le report du protocole sur la mise en pace du dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR), qui conduit à la revalorisation des grilles indiciaires des agents, a permis de mieux maîtriser l'évolution des frais de personnel liée au déroulement de carrières.
- L'application du nouveau dispositif de régime indemnitaire (RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), en septembre 2017, a conduit à une remise en cohérence global du régime indemnitaire versé au sein de la collectivité, et ce pour la 1<sup>ère</sup> phase, dès janvier 2018.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

En terme de perspective pour l'année 2019, il convient d'évaluer les éléments issus du Projet de loi de finances (PLF) 2019 et des diverses annonces gouvernementales :

- Réactivation du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Gel du point d'indice de la fonction publique
- La mise en place du prélèvement à la Source (PAS)

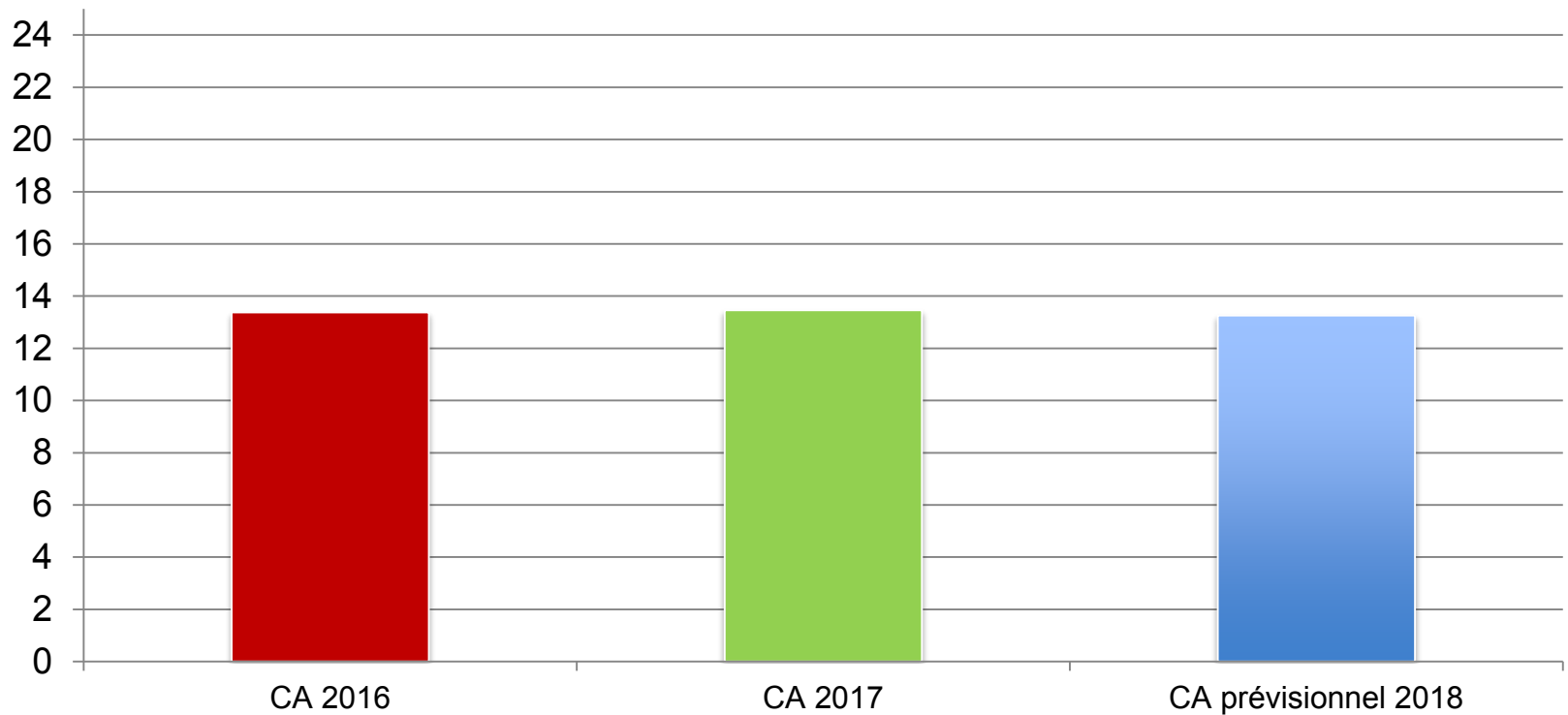
**Les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012) seront contenues dans une enveloppe de 13 900 000 €.**





## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU PERSONNEL

Millions d'euros



**TRAITEMENT INDICIAIRE ET RÉGIME INDEMNITAIRE (EN €)**

	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA prévisionnel 2018</b>
<b>Rémunération principale (titulaires)</b>	4 026 964	4 584 322	4 781 041
<b>NBI, Supplément familial et indemnité de résidence</b>	323 550	329 271	334 344
<b>Autres indemnités (titulaires)</b>	1 154 864	1 445 220	1 540 417
<b>Rémunération non titulaires</b>	3 178 800	2 666 296	2 498 524
<b>Rémunération emplois avenir, apprentis, insertion</b>	623 855	328 292	79 506



## STRUCTURE DES EFFECTIFS ÉVOLUTION DES EMPLOIS PERMANENTS DEPUIS 2016

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Effectifs au 31/12/2016</b>	12	40	358	410
<b>Effectifs au 31/12/2017</b>	11	33	310	354
<b>Effectifs au 31/12/2018</b>	11	33	328	372
<b>Évolution 2016–2017</b>	–8,33%	–17,50%	–13,41%	–13,66%
<b>Évolution 2017–2018</b>	0,00%	0,00%	+5,81%	+5,08%



## LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

- Le protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail signé le 5 décembre 2001, prévoyait que les agents de la Ville travaillent sur une durée hebdomadaire de 35 heures au minimum à 38 heures au maximum, entraînant une récupération sous forme de jours dits « ARTT ».
- La durée annuelle du travail des agents de la collectivité est ainsi répartie sur une moyenne de 223 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 35, 36, 37 ou 38 heures.
- Le nombre de congés annuels est fixé à 30 dont la journée dite « du Maire ». À ces jours de congés annuels s'ajoutent les 2 jours de congés dits « de fractionnement » ainsi que deux journées dites « ponts ».

## LES AVANTAGES EN NATURE

Deux types d'avantage en nature, rentrant dans l'assiette de cotisation, sont versés :

- Les avantages en nature nourriture : au profit du personnel de la restauration scolaire et des enseignants surveillant la pause méridienne.
- Les avantages en nature logement : au profit des gardiens.



## ANALYSE DE LA SITUATION FISCALE ET FINANCIÈRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (EN €)

	2016	2017	CA prévisionnel 2018
<b>Épargne de gestion</b>	1 866 079	2 894 303	3 025 902
<b>Intérêts de dette payés</b>	1 160 754	942 854	931 076
<b>Épargne brute</b>	705 325	1 951 450	2 094 826
<b>Remboursement capital dette</b>	2 180 315	1 193 256	1 260 855
<b>Épargne nette</b>	-1 474 990	758 194	833 971



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

Rappelons que **l'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement** (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette) et qu'elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette et son équipement au travers de l'épargne nette.

**C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.**

Lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel, etc.), elle peut les financer :

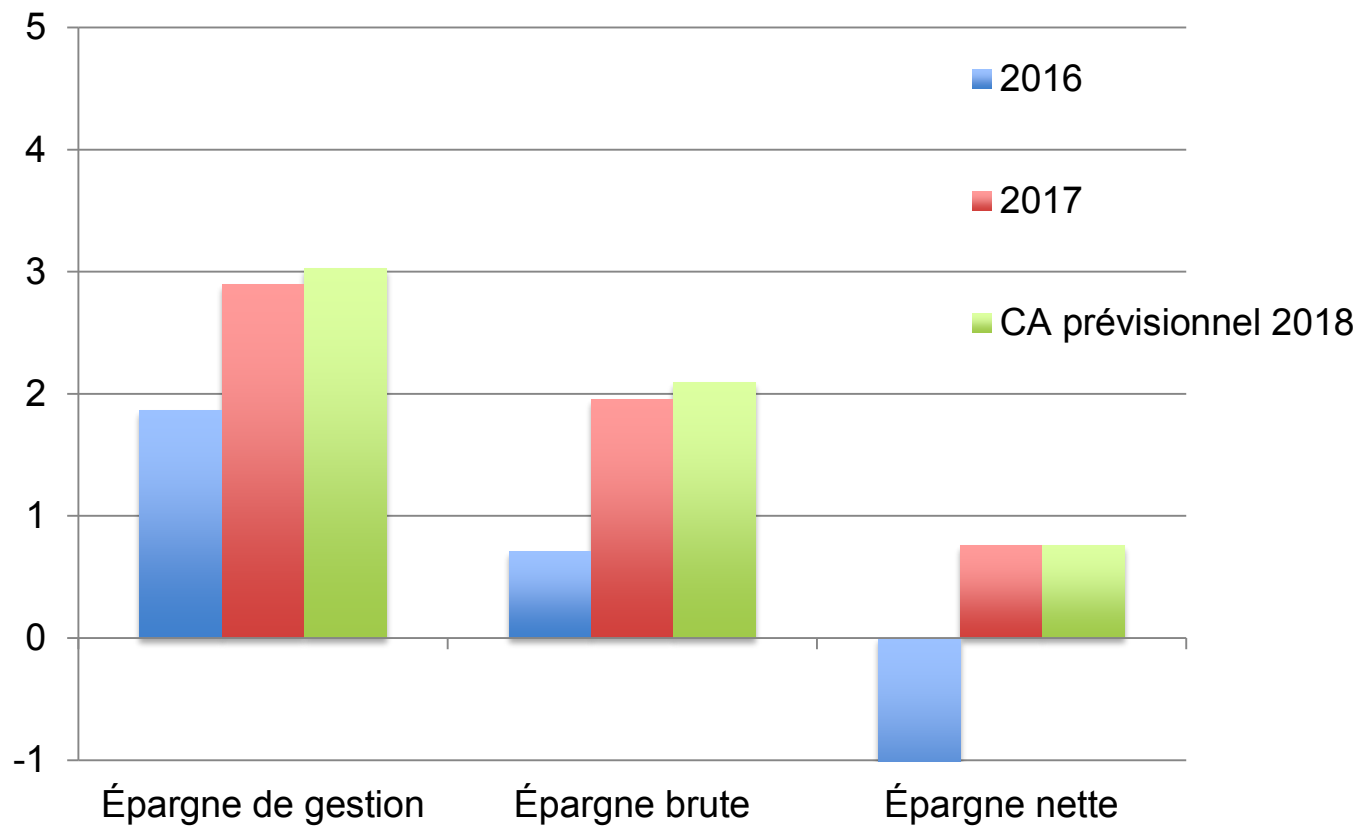
- En obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense.
- Et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes.
- Et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

Depuis 2017, l'épargne nette de la Ville a considérablement progressé malgré le transfert du résultat de fonctionnement de l'assainissement vers la CU de 1 139 251 € en 2017. Cette amélioration s'explique par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la suppression de l'abattement général à la base de 15% en 2017.



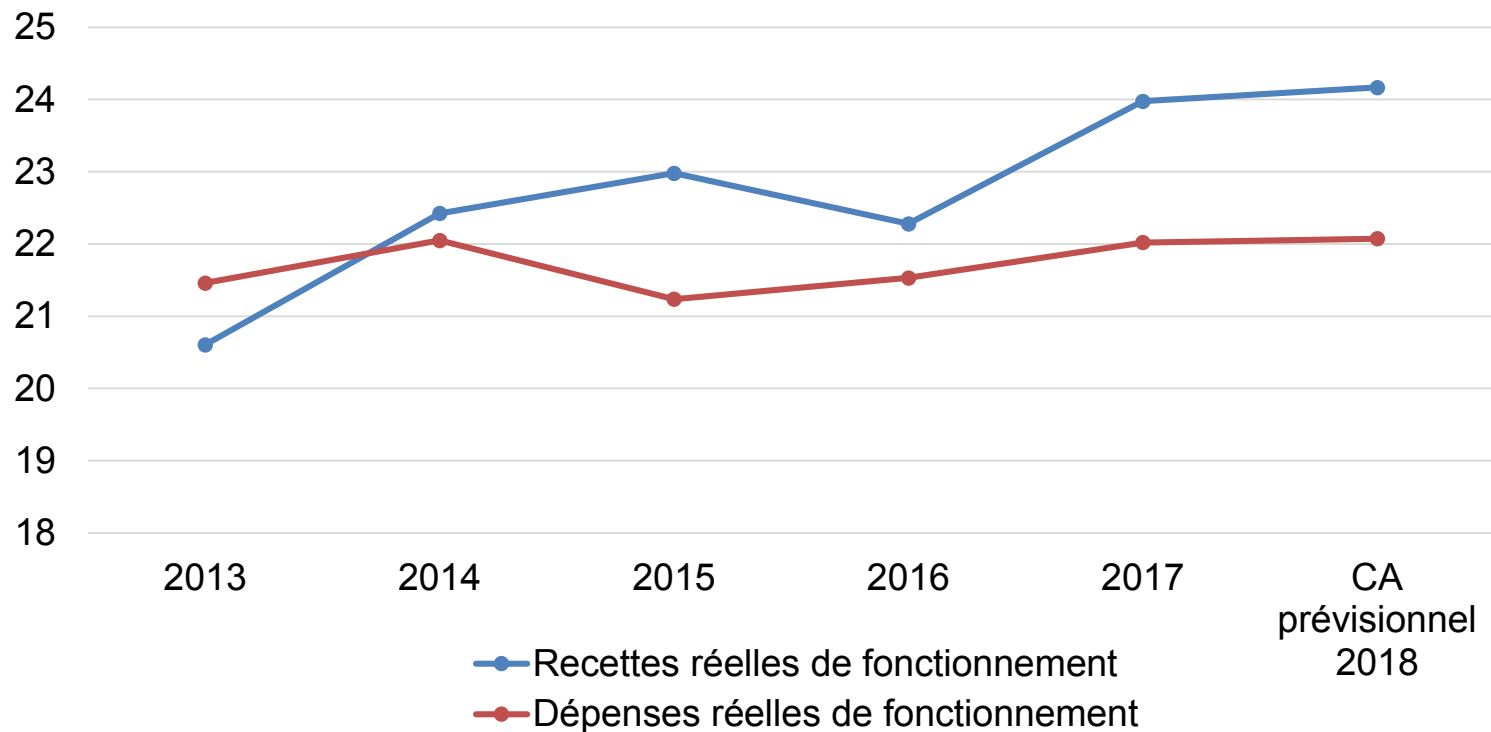
**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (EN €)**

Millions d'euros



## ÉVOLUTION ENTRE RECETTES ET DÉPENSES

Millions d'euros





## LES RATIOS BUDGÉTAIRES

	2016		2017	CA prévisionnel 2018
	Valeurs communales	Moyennes nationales	Valeurs communales	Valeurs communales
<b>Dépenses réelles de fonctionnement/population</b>	1 408 €/hab	1 107 €/hab	1 416 €/hab	1 370€/hab
<b>Produit des impositions directes/population</b>	690 €/hab	587 €/hab	773 €/hab	786 €/hab
<b>Recettes réelles de fonctionnement/population</b>	1 457 €/hab	1 299 €/hab	1 542 €/hab	1 500 €/hab
<b>Dépenses d'équipement brut/population</b>	192 €/hab	247 €/hab	180 €/hab	82 €/hab
<b>Encours de la dette/population</b>	1 605 €/hab	932 €/hab	1 502 €/hab	1 958 €/hab
<b>DGF/population</b>	169 €/hab	190 €/hab	149 €/hab	148 €/hab
<b>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</b>	62,11%	58,80%	61,12%	60,04%
<b>Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.</b>	106,43%	92,30%	96,82%	96,55%
<b>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.</b>	13,18%	19,00%	11,69%	5,45%
<b>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</b>	73,92%	71,70%	97,43%	130,53%



## ÉVOLUTION ET ANALYSE FINANCIÈRE DES DEUX PRINCIPAUX RATIOS CIBLES

## ❖ Taux d'épargne brute &lt; 10%

- Épargne brute / recettes de fonctionnement.
- Part des recettes de fonctionnement nettes disponibles pour investir.
- Moyenne 2017 de la strate = **13,74 %**.

Taux d'épargne brute pour Carrières-sous-Poissy (%)		
2016	2017	Valeur prévisionnelle 2018
3,17	8,14	8,6

Épargne déficiente  
7 %

Situation intermédiaire  
10 %

Épargne satisfaisante à confortable  
12 %



## Rapport d'orientation budgétaire 2019

❖ **Capacité de désendettement > 10 ans**

- Dette / épargne brute.
- Durée théorique de désendettement.
- Moyenne 2017 de la strate = **6,1 ans**.
- Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018–2022, un plafond de 12 ans est assigné au bloc communal (pour les 340 plus grandes collectivités).

---

**Capacité de désendettement pour Carrières-sous-Poissy (années)**


---

2016	2017	Valeur prévisionnelle 2018
34,85 ans	12,29 ans	15 ans

---

**Solvabilité excellente à bonne**

**7 ans**

**Situation intermédiaire**

**10 ans**

**Solvabilité dégradée**

**15 ans**



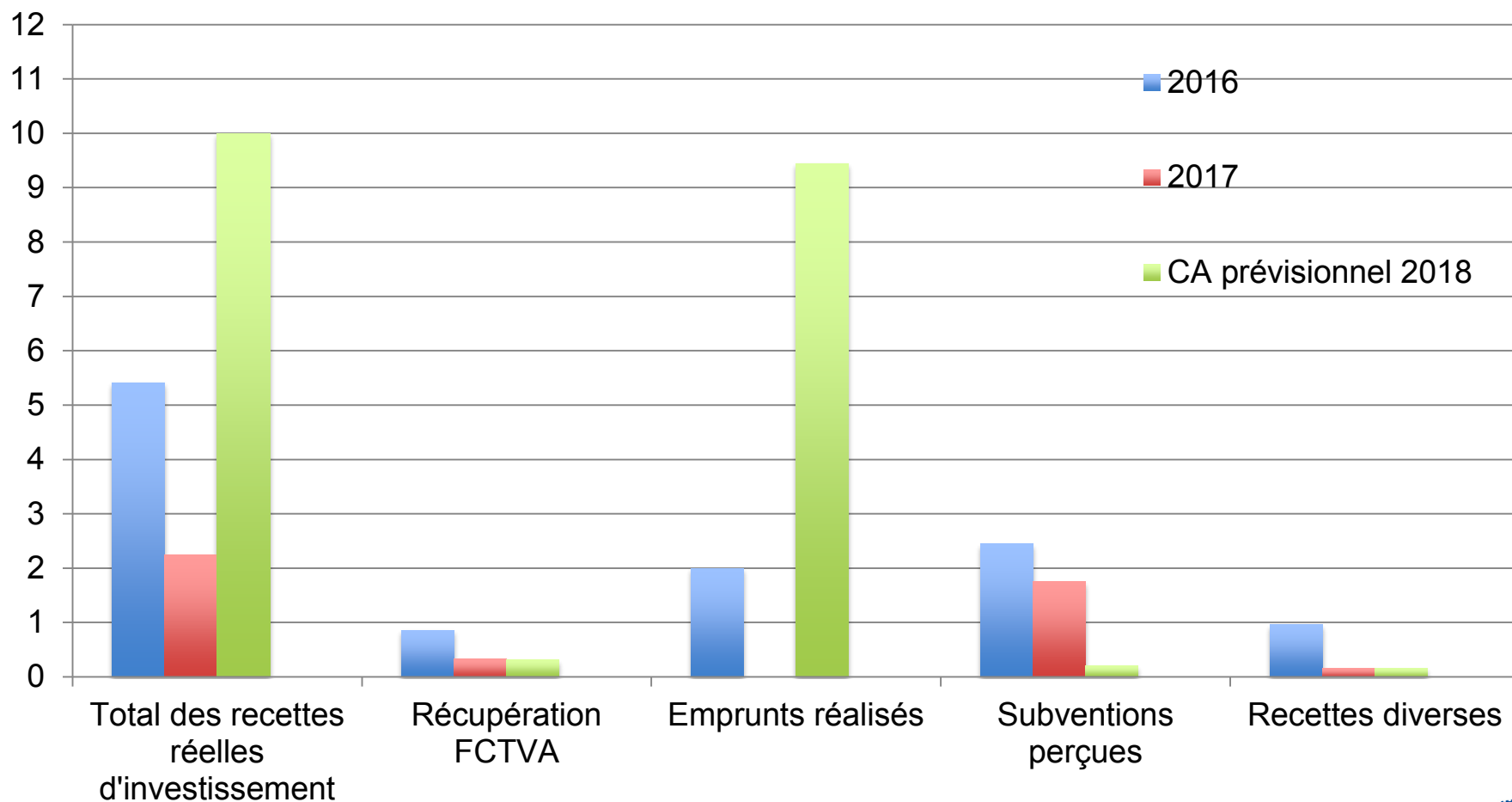
**RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>CA prévisionnel 2018</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement (sans les restes à réaliser)</b>	5 414 626	2 242 935	9 998 716
<b>Récupération FCTVA</b>	861 407	321 728	312 513
<b>Emprunts réalisés</b>	2 000 000	0	9 446 877
<b>Subventions perçues</b>	2 454 357	1 757 265	200 467
<b>Recettes diverses (autres subventions, taxes urbanisme, mouvements des renégociations)</b>	96 543	163 942	38 859



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Millions d'euros



**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)**

	2016	2017	CA prévisionnel 2018
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (sans restes à réaliser)</b>	8 956 215	4 518 339	5 316 595
<b>Autres investissement (renégociation dette, cautions, etc.)</b>	1 518	3 669	7 896
<b>Remboursement capital de la dette</b>	2 180 315	1 193 256	1 260 855

L'augmentation de l'annuité en capital de 2016 est due au prêt-relais contracté en 2013 pour 700 000 €, payé en 2016, et au remboursement annuel du fonds de soutien de 501 279 € qui est sans impact budgétaire. Le produit du fonds de soutien est encaissé chaque année en fonctionnement pour 513 973 € et est basculé en investissement par des opérations d'ordre.



## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2018

En 2018, parmi les principales réalisations nous pouvons citer :

- Acomptes de 85% sur l'acquisition en VEFA de 4 locaux commerciaux pour 895 092 €.
- La mise en conformité électrique dans les écoles pour 32 850 €.
- Le solde de la requalification Vanderbilt pour 240 000 €.
- Installation de la fibre pour 244 046 €.
- Équipements nouveaux (acquisitions de logiciels, véhicules, mobiliers, divers équipements, etc.) pour environ 583 403 €.
- Travaux d'extraction du monoxyde du hangar à camions du centre technique municipal pour 80 613 €.
- Divers travaux dans des bâtiments existants pour 321 805 €.
- Cours des écoles maternelles 250 000 €



## DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS « CARRIÈRES-SOUS-POISSY, TERRITOIRE D'AVENIR » EN 2018

- Maison de la jeunesse quartier Saint-Louis : 60 124 €.
- Tennis Alsace : 212 863 €.
- Maison des associations quartier Centre : 133 216 €.
- Maison des associations quartier Saint Louis : 105 798 €.
- Extension du poste de Police Municipale : 88 081 €.
- Médiathèque : 64 958 €.
- Hôtel de Ville : 1 806 564 €.
- Groupe scolaire Provence : 270 720 €.
- Dojo : 105 720 €.
- Groupe scolaire Champfleury : 95 025€.
- Gymnase Champfleury (sanitaires) : 19 524 €.





## LES ORIENTATIONS EN RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2019

**Les recettes d'investissement de 2019 seront essentiellement composées :**

- De l'autofinancement dégagé du fonctionnement permettant d'affecter en 2019 en section d'investissement une somme de 1 000 000 €.
- Du remboursement du FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement 2018 soit environ 300 000 €.
- Des crédits affectés aux grands projets en 2018, qui feront l'objet d'une réinscription au budget 2019 pour environ 7 000 000 €.
- De la subvention départementale accordée dans le cadre du dispositif PRIOR'YVELINES pour un montant de 10 720 000 €
- De toute autre subvention sollicitée par la Ville, dont les notifications ne sont pas encore parvenues. Elles feront l'objet d'une inscription en cours d'exercice budgétaire.



## LES ORIENTATIONS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2019

### LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Un vaste plan d'investissements « **Carrières-sous-Poissy, territoire d'avenir** » a été engagé sur les années 2018-2028.

D'un **montant global de 320 millions d'euros**, il prévoit :

- **250 millions d'euros seront apportés par nos partenaires publics et privés** dans des projets majeurs de développement économique et de mobilité : requalification de la route départementale RD 190, passerelle piétonne Poissy / Carrières-sous-Poissy, pont d'Achères, voiries et aménagements urbains, zone d'activités ECO-POLE.
- **70 millions d'euros seront financés par la Ville**. Tous les secteurs seront concernés : sécurité, écoles, sport, culture, jeunesse, services administratifs.

Tous ces investissements, tous ces projets, sont menés en les inscrivant **dans une démarche de haute qualité environnementale**.



L'année 2019, année 2 de « Carrières-sous-Poissy, territoire d'avenir », devrait connaître une forte concrétisation de nouveaux projets qui s'inscrivent dans ce vaste plan d'investissements.

### VOLUMES D'ÉQUIPEMENT ENVISAGÉS (EN €)

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Total Grands projets</b>	<b>2 962 592</b>	8 000 000	8 000 000	5 000 000	5 000 000
<b>Investissements récurrents</b>	<b>2 446 991</b>	2 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

Le financement des dépenses récurrentes d'investissement se fera sans aucun recours à l'emprunt et ce principalement grâce à l'autofinancement dégagé du fonctionnement.

Les projets liés à « Carrières-sous-Poissy, territoire d'avenir » sont financés par un recours à l'emprunt et des subventions sollicitées auprès des différents organismes.



## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) 2018–2028

### SECURITE : 4 618 000 €

- Poste de Police municipale : 800 000€
- Centre de supervision urbain : 618 000 €
- Vidéoprotection : 2 200 000 €
- Sécurité anti-intrusion : 1 000 000 €

### MOBILITES : 3 000 000 €

- Agenda Ad'ap : 1 500 000 €
- Stationnement : 1 500 000 €

### ECOLES : 21 100 000 €

- Groupe scolaire Provence : 8 000 000 €
- Groupe scolaire Champfleury : 1 800 000 €
- École élémentaire du Centre : 1 000 000 €
- Cours des écoles maternelles : 300 000 €
- Nouveaux groupes scolaires : 10 000 000 €

### CULTURE ET PATRIMOINE : 1 000 000 €

- Médiathèque : 900 000 €
- Clairière de la Paix : 100 000 €

### JEUNES-FAMILLES-SENIORS : 3 400 000 €

- Espace de loisirs « Yannick NOAH » : 1 400 000 €
- Maisons de la jeunesse : 2 000 000 €

### SERVICES PUBLICS : 4 100 000 €

- Maison de la santé : 1 000 000 €
- Espace Louis Armand : 300 000 €
- Hôtel de Ville : 1 800 000 €
- Centre technique municipal : 1 000 000 €

### SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE : 16 300 000 €

- Espaces associatifs : 5 500 000 €
- Complexe sportif Provence : 2 800 000 €
- Complexe sportif Bretagne : 3 000 000 €
- Complexe sportif Alsace : 5 000 000 €

### ESPACES PUBLICS : 500 000 €

- Parcs et espaces verts : 300 000 €
- Squares publics : 200 000 €

-- Évaluations financières et échéancier en cours de finalisation



# BUDGET ANNEXE TVA



## BUDGET ANNEXE TVA

### DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement
<b>CA 2016</b>	1 012 €	0 €
<b>CA 2017</b>	17 441 €	12 965 €
<b>CA prévisionnel 2018</b>	36 €	0 €

En 2019, aucun mouvement n'est prévu.

